

lettres par mois me demandant des conseils sur des questions de finance. Aussi me suis-je retrouvé dans quelques situations gênantes.

M. Thompson: Exigez-vous des honoraires?

M. Reid: Je n'ai pas entendu l'honorable député mais je me suis demandé si son parti faisait sa campagne électorale à crédit.

M. Thompson: Je me demandais si vous exigiez des honoraires pour vos conseils.

M. Reid: Non, mais j'espère que ces gens voteront pour moi à la prochaine occasion.

De toute façon, pour ce qui est de la première partie du bill concernant la divulgation des taux d'intérêt et des montants payés au chapitre du crédit, je suis d'avis que c'est là une excellente idée. Je ne pense pas que personne ne trouve à redire là-dessus si la mise en vigueur est simple et pratique, car tout le monde au pays ne s'en trouvera que mieux. Néanmoins, en faisant certaines recherches au sujet des taux d'intérêt, je me suis trouvé aux prises avec certaines difficultés. Je suis allé à la banque en vue de contracter un emprunt. On m'a demandé un intérêt de 6 p. 100, mais quand j'ai voulu effectuer le remboursement, j'ai découvert qu'il y avait, d'une part, une chose qu'on appelait un dépôt et, d'autre part, des frais de service. En calculant le taux véritable d'intérêt, je me suis rendu compte qu'il atteignait entre 10.9 et 11 p. 100. J'en fus étonné et j'ajoute que je suis censé donner des conseils à mes commettants à ce sujet, que je ne comprends pas très bien moi-même. Il faut être très prudent lorsqu'il s'agit de contracter un emprunt, car le coût de l'emprunt peut nous surprendre parfois et nous nous rendons compte éventuellement qu'on nous tient la dragée haute.

Une société de financement fait actuellement, dans sa campagne de publicité, un rapprochement entre le taux d'intérêt et le loyer: l'intérêt qu'on paie pour l'argent emprunté ressemble en quelque sorte au loyer qu'on paie pour un appartement. Il semble que ce soit une définition sensée. Par contre, pour ce qui est des façons de calculer le taux d'intérêt, c'est à s'y perdre; surtout quand on songe aux girations techniques des sociétés de financement, des banques, des sociétés de fiducie pour en arriver au taux réel d'intérêt. Lorsque j'ai essayé de découvrir comment on calculait l'intérêt, j'ai constaté que chaque organisme prêteur a sa propre méthode: les sociétés de fiducie ont une méthode, les maisons d'assurance, une autre, les banques, une autre encore et les grands magasins aussi. Il est très difficile de calculer le taux réel de l'intérêt, et extrêmement difficile de le faire aux fins d'un bill comme celui-ci.

[M. Reid.]

Au cours de mes recherches sur la façon de calculer les véritables taux d'intérêt, j'ai trouvé un article de Martin Dewey, qui a paru dans la *Free Press* de Winnipeg en date du 9 juin 1965. M. Dewey expose dans cet article ce qu'il appelle une méthode à toute épreuve permettant de calculer le taux d'intérêt véritable. Les députés aimeront peut-être que cette formule soit consignée au compte rendu. Elle semble extrêmement compliquée, mais elle est en réalité peu difficile à résoudre. La voici:

$$p(n+1) + \frac{200 \text{ md}}{3} \frac{d}{(n-1)}$$

La formule semble compliquée, mais si on remplace les symboles par des chiffres, on n'a plus qu'à multiplier et à diviser. Ainsi, la période de paiements doit être multipliée pour l'année entière. S'il s'agit de versements hebdomadaires, la lettre «m» est remplacée par 52, et par 12 s'il s'agit de paiements mensuels. La lettre «d» représente le coût du crédit, c'est-à-dire les paiements globaux plus le dépôt, moins le montant initial reçu en espèces. Le «p» représente le prix comptant moins le dépôt, et le «n», le nombre de versements.

Pour me rendre compte de l'efficacité de la formule, je l'ai employée pour calculer l'intérêt que je payais sur mon prêt bancaire. A ma grande stupéfaction, c'était 10 p. 100. Par curiosité, j'appelle la banque pour connaître exactement l'intérêt que je payais. Comme on ne pouvait me fournir ce renseignement au téléphone, j'ai dû me rendre sur place consulter le comptable. Il a fait des calculs selon une formule qui m'a paru plus compliquée que la mienne, mais le pourcentage net auquel il est arrivé était presque identique au mien.

Lorsque le comité mixte du crédit à la consommation reprendra ses séances, monsieur l'Orateur, il devrait étudier cette formule. Si on l'adoptait comme norme pour tous les achats à crédit on ne calculerait plus de diverses façons les taux d'intérêt comme on le fait actuellement.

• (5.20 p.m.)

J'aimerais traiter d'une autre question, monsieur l'Orateur, savoir la limitation des taux d'intérêt à 10 p. 100. Nous savons tous que ce point sera abordé lorsque le ministre des Finances (M. Sharp) présentera une révision de la loi sur les banques au cours de la présente session. Des deux côtés de la Chambre, on envisage ce sujet avec autant d'émotion que de conviction. Je n'ai pas